

COMMUNE DE BEAUMONT



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FEVRIER 2013

Conseillers en exercice	33	<b>L'an deux mille treize, le mercredi 06 février à vingt heures</b> , le Conseil Municipal de la Commune de <b>BEAUMONT</b> s'est réuni en <b>séance ordinaire</b> à la Mairie, après convocation légale du mardi 29 janvier 2013, sous la présidence de Monsieur François SAINT-ANDRE, Maire.
Présents	28	
Absents représentés	5	
Absents non représentés	0	

**Étaient présents :**

**François SAINT-ANDRÉ, Pierre CASSAN, Olivier DEVISE, Christine THOMAS, Marc SAUMUREAU, Françoise MONIER, Claudette BONNIN, Marcel CHAPUIS, Marie-Christine LEYMARIE, Adjointes et Adjoint au Maire.**

**Hervé MANTELET, Claudine OLLEON-DUMAS, Jacques COCHEUX, André CASTRO, Nadine PIALOUX, Marie-Jeanne FARGIER, Paul COLOMBIER, Sylvie PEYROT, Serge DUBOISSET, Colette FAURIAUX, Martine PERS, Habib BERKANI, Viviane JUILLARD, Stéphane JAREMKO, Alain DUMEIL, Didier CARON, Josiane BOHATIER, Jean-Marie GORY, Conseillères et Conseillers Municipaux.**

**Absents représentés :**

Monique VERDIER	représentée par	Pierre CASSAN
Jean-Baptiste AMBLARD	représenté par	Paul COLOMBIER
Christian BERNAUD	représenté par	Jacqueline BOSCHER
Patrick NEHEMIE	représenté par	Stéphane JAREMKO
Caroline TAILHARDAT	représentée par	Alain DUMEIL

*Mme Christine THOMAS a été nommée secrétaire de séance.*

## **00. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19/12/12.**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **APPROUVE le Procès-verbal de la séance du 19 décembre 2012.**

### **01. TAUX D'IMPOSITION 2013.**

**M DEVISE** présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 24 voix Pour et 9 Abstentions :**

- **taxe d'habitation : 12.52 %,**
- **taxe sur le foncier bâti : 20.33 %**
- **taxe sur le foncier non bâti : 86,90 %**

### **02. BUDGET PRIMITIF 2013. BUDGET PRINCIPAL**

**M. DEVISE** présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité, par 24 voix Pour, 6 voix contre et 3 abstentions :**

- **ADOPTE le budget primitif 2013 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :**
  - **section de fonctionnement : 9 816 170,00 €**
  - **section d'investissement : 5 421 790,00 €**

### **03. BUDGET PRIMITIF 2013. SERVICE EAU POTABLE.**

**M DEVISE** présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité, par 31 voix Pour et 2 Abstentions :**

- **ADOPTE le budget primitif du service Eau Potable 2013 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :**
  - **section de fonctionnement : 100 000,00€**
  - **section d'investissement : 177 600,00€**

### **04. BUDGET PRIMITIF 2013. SERVICE ASSAINISSEMENT.**

**M. DEVISE** présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :**

- **ADOPTE le budget primitif du service Assainissement 2013 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :**

- section d'exploitation : 1 158 800,00 €
- section d'investissement : 790 500,00 €

**05. BUDGET PRIMITIF 2013 . ZAC DE LA MOURETTE.**

M. DEVISE présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité, par 28 voix Pour et 5 voix Contre :**

- **ADOPTE** le budget primitif 2013 de la ZAC de la Mourette dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants
  - section de fonctionnement : - €
  - section d'investissement : 300 000,00 €

**06. TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2013.**

M. DEVISE présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 31 voix Pour et 2 abstentions :**

- **ADOPTE** les nouveaux tarifs Eau & Assainissement pour l'année 2013 tels qu'ils figurent en annexe.

**07. TARIFS MUNICIPAUX 2013.**

M. DEVISE présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ADOPTE** les nouveaux tarifs des services municipaux pour l'année 2013, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013.

**08. PERSONNEL COMMUNAL.AUTORISATION DE PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA COMPLEMENTAIRE SANTE DES AGENTS.**

Mme BONNIN présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :**

- **AUTORISE** la participation de la commune à la complémentaire santé des agents, selon les modalités ci-dessus.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2013.

**09. CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES.**

Mme BONNIN présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité :**

- **CHARGE** le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme de souscrire pour son compte les conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées,
- **AUTORISE** M le Maire à signer les conventions en résultant.

**09 BIS. ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2013. COMITE SOCIAL DU PERSONNEL.**  
M.DEVISE présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré par 29 voix Pour et 4 Non participations au vote :**

- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention de 14 000 € au Comité social du personnel,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au chapitre 65.

**10. VENTE D'UN IMMEUBLE CADASTRE SECTION BS N°368,369 (lots 3-8) et 370 (lot 3).**

M. CASSAN présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité :**

- **AUTORISE** M Le Maire à procéder à la vente par acte notarié de l'immeuble cadastré section BS numéros 368, 369 (lots 3-8) & 370 (lot3) au profit de M. & Mme GOURBE Serge-Henri pour un montant total de Dix mille trois cent cinquante euros, sachant que les frais notariés sont supportés par l'acquéreur.
- **AUTORISE** M Le Maire à signer tout document relatif à cette procédure,
- **DESIGNE** Me DUGAT Notaire à Beaumont pour rédiger l'acte.

**11. ESPLANADE DES CHAUFFOURS. PLAN DE FINANCEMENT. DEMANDE DE SUBVENTION DETR.**

M. CASSAN présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité :**

- \* **SOLLICITE** une aide de l'Etat au titre de la DETR pour mener à bien les travaux de rénovation de l'esplanade des Chauffours dans le cadre du plan de financement proposé ci-dessus incluant une subvention de l'Etat égale à 30 %.

**12. ADHESIONS A L'EPF-SMAF.**

M. CASSAN présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :**

- **DONNE** son accord à l'unanimité aux adhésions des collectivités précitées.

**13. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2013 AUX ASSOCIATIONS.**

M. CHAPUIS présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par 25 voix Pour et 8 Non participations au vote :**

- **DIT que les crédits nécessaires, pour un montant de 256 000.00 Euros, sont inscrits à l'article 6574 du Budget Principal de la commune pour l'année 2013.**
- **APPROUVE l'octroi de subventions aux associations pour l'exercice budgétaire 2013 selon la répartition figurant au tableau annexé au présent rapport.**

**14. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION « USB BASKET »**

**M. BERKANI présente le rapport.**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :**

➤ **AUTORISE M. Le Maire à signer avec l'association « USB BASKET », la convention ci-annexée, qui définit les droits et obligations de chaque partenaire.**

**15. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION « USB FOOTBALL »**

**M. BERKANI présente le rapport.**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :**

➤ **AUTORISE M. Le Maire à signer avec l'association « USB FOOTBALL », la convention ci-annexée, qui définit les droits et obligations de chaque partenaire.**

**16. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION « RACING CLUB DE BEAUMONT »**

**M. BERKANI présente le rapport.**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :**

➤ **AUTORISE M. Le Maire à signer avec l'association « RACING CLUB DE BEAUMONT », la convention ci-annexée, qui définit les droits et obligations de chaque partenaire.**

**17. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION « CHANTECLERC »**

**Mme LEYMARIE présente le rapport.**

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité :**

➤ **AUTORISE M. Le Maire à signer avec l'association « CHANTECLER », la convention ci-annexée, qui définit les droits et obligations de chaque partenaire.**

**18. PARUTION D'UN OUVRAGE SUR L'HOTEL DE VILLE DE BEAUMONT. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ERDF.**

**M. COCHEUX** présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 28 voix Pour et 5 abstentions :**

- **AUTORISE M le Maire à signer la convention de partenariat entre la Commune et ErDF (Cf convention jointe) par laquelle ErDF, dans le cadre d'une opération de mécénat, apporte une contribution de 2 000 €uros pour la parution de l'ouvrage sur l'Hôtel de Ville de Beaumont.**

**QUESTIONS DIVERSES**

**M DUMEIL** demande si une commission sera créée pour indemniser les commerçants qui ont subi les travaux rue de la Paix.

**M Le MAIRE** indique qu'à ce jour aucune demande n'a été faite. A contrario, les aménagements ont amélioré l'accessibilité handicapés de la pharmacie.

**M. CASSAN** indique qu'il a eu un contact avec un commerce mais que les précautions avaient été prises sur la période de travaux. Le hasard a fait que les conditions météorologiques étaient bonnes. L'entreprise a doublé ses équipes et les retours sont plutôt bons.

**M DUMEIL** demande s'il est prévu de supprimer la course cycliste de Pâques ?

**M. Le MAIRE** répond que seulement l'itinéraire sera changé à cause des dos d'âne installés.

**CLOTURE DU CONSEIL MUNICIPAL A 22H10**

**QUESTIONS CITOYENNES.**

Une personne indique avoir eu accès aux tablettes tactiles mises à disposition à la médiathèque par Clermont-Communauté. Elle demande si une séance d'initiation peut être prévue pour les néophytes. Elle tient en tout cas à remercier le travail fait sur ce sujet. Elle souhaite d'autre part évoquer le décret paru sur la réforme des rythmes scolaires et demande quelle sera la position de la commune et la date de mise en place de ce décret.

**M le Maire** indique que la commune était dans l'expectative jusqu'à la parution du décret le 26/01/13. Au départ les communes devaient délibérer avant le 31 mars 2013 et prendre position sur la date de mise en œuvre. Une réunion de concertation a été organisée avec tous les acteurs concernés (associations, personnels, instituteurs...). Cette réunion aura lieu le 19 février 2013. Rien n'est décidé au jour d'aujourd'hui.

**M DUMEIL** indique que le coût de ce changement de rythme est d'environ 150€/élève.

**M le Maire** répond en disant que des subventions exceptionnelles pourront être attribuées à certaines communes qui mettraient le dispositif en œuvre en 2013, mais pour la première année seulement. Il conclut en disant qu'aucune porte n'est fermée pour le moment. Il faut attendre le 19 février, mais beaucoup d'incertitudes demeurent sur l'harmonisation communautaire.

COMMUNE DE BEAUMONT



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2013

Conseillers en exercice	33	<b>L'an deux mille treize, le mercredi 27 Mars à vingt heures</b> , le Conseil Municipal de la Commune de <b>BEAUMONT</b> s'est réuni en <b>séance ordinaire</b> à la Mairie, après convocation légale du mardi 19 mars 2013, sous la présidence de Monsieur François SAINT-ANDRE, Maire.
Présents	29	
Absents représentés	4	
Absents non représentés	0	

**Étaient présents :**

**François SAINT-ANDRÉ, Pierre CASSAN, Monique VERDIER, Olivier DEWISE, Christine THOMAS, Françoise MONIER, Claudette BONNIN, Marcel CHAPUIS, Adjointes et Adjointes au Maire.**

**Hervé MANTELET, Claudine OLLEON-DUMAS, Jacques COCHEUX, Jacqueline BOSCHER, André CASTRO, Nadine PIALOUX, Jean-Baptiste AMBLARD, Marie-Jeanne FARGIER, Paul COLOMBIER, Sylvie PEYROT, Serge DUBOISSET, Colette FAURIAUX, Josiane BESSET, Martine PERS, Habib BERKANI, Viviane JUILLARD, Stéphane JAREMKO, Alain DUMEIL, Didier CARON, Josiane BOHATIER, Jean-Marie GORY, Conseillères et Conseillers Municipaux.**

**Absents représentés :**

Marc SAUMUREAU	représenté par	François Saint-André
Marie-Christine LEYMARIE	représentée par	Claudette BONNIN
Christian BERNAUD	représenté par	Pierre CASSAN
Caroline TAILHARDAT	représentée par	Alain DUMEIL

*Mme Marie-Jeanne FARGIER a été nommée secrétaire de séance.*

## **00. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 06/02/13.**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **APPROUVE le Procès-verbal de la séance du 06 février 2013.**

### **01.DEMISSION DE M NEHEMIE. NOMINATION DE Mme BESSET IOSIANE.**

**M Le Maire** souhaite la bienvenue à Mme BESSET et présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :**

- **APPROUVE la proposition du groupe politique « Beaumont Autrement » désignant Mme BESSET Josiane afin de siéger à toutes ces commissions**

### **02.COMPTE ADMINISTRATIF 2012. BUDGET PRINCIPAL.**

**M. DEVISE** présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité, par 23 voix Pour, 9 abstentions et 1 NPPV :**

- **ARRETE le Budget Principal 2012 aux sommes figurant dans le document ci-annexé.**

### **03.COMPTE DE GESTION 2012. BUDGET PRINCIPAL.**

**M DEVISE** présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 28 voix Pour et 5 Abstentions :**

- **DONNE acte du Compte de Gestion 2012 du budget principal aux sommes figurant ci-dessus.**
- **DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012, par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

### **04.COMPTE ADMINISTRATIF 2012. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT.**

**M. DEVISE** présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 31 voix Pour et 1 Abstention et 1 NPPV :**

- **ARRETE le compte administratif du budget annexe du service d'assainissement 2012 aux sommes figurant dans le document ci-annexé.**



#### **05.COMPTE DE GESTION 2012 . BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT.**

M. DEVISE présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **DONNE** acte du Compte de Gestion 2012 du service d'assainissement aux sommes figurant ci-dessus.
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012, par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **06.COMPTE ADMINISTRATIF 2012. BUDGET EAU POTABLE.**

M. DEVISE présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 32 voix Pour et 1 NPPV :

- **ARRETE** le compte administratif du Budget annexe du service de distribution de l'eau potable 20120 aux sommes figurant dans le document ci-annexé.

#### **07.COMPTE DE GESTION 2012. BUDGET EAU POTABLE.**

M. DEVISE présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **DONNE** acte du Compte de Gestion 2012 du service d'eau potable aux sommes figurant ci-dessus.
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012, par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **08.COMPTE ADMINISTRATIF 2012. BUDGET ZAC DE LA MOURETTE.**

M. DEVISE présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité, par 27 voix Pour, 5 Abstentions et 1 NPPV :

- **ARRETE** le compte administratif du Budget annexe de la ZAC de la Mourette 2012 aux sommes figurant dans le document ci-annexé.

#### **09.COMPTE DE GESTION 2012. BUDGET ZAC DE LA MOURETTE .**

M. DEVISE présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **DONNE** acte du Compte de Gestion 2012 du service d'eau potable aux sommes figurant ci-dessus.
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012, par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**10.DECISION MODIFICATIVE N°1. BUDGET PRINCIPAL.**

**M. DEVISE** présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 28 voix Pour et 5 Abstentions :**

- **ADOpte** la décision modificative n°1 du budget principal 2013 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :

<b>Section</b>	<b>Décision modificative</b>	<b>Budget global</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>16 360 €</b>	<b>9 832 530 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>799 060 €</b>	<b>6 220 850 €</b>

**11.DUREE D'AMORTISSEMENT.AMENDES DE POLICE ET PARTICIPATION POUR NON REALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT.**

**M. DEVISE** présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :**

- **FIXE** ces durées d'amortissement à 5 ans.

**11 Bis. DEMANDE DE DEROGATION DE ZONAGE.NOUVEAU DISPOSITIF D'INCITATION FISCAL LOI DUFLOT.**

**M le MAIRE** présente le rapport

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :**

- **DONNE** un avis favorable à Clermont-Communauté pour le lancement de la procédure de demande de dérogation de zonage concernant l'application de la Loi DUFLOT et la sollicitation de M Le Préfet de Région pour la demande d'agrément.

**12. APPROBATION DU REGLEMENT DU « PIANO DES COULEURS » DE L'HOTEL DE VILLE DE BEAUMONT.**

**M. Le Maire** présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le règlement du « piano des couleurs » de l'hôtel de ville.

- **DESIGNE** Mme Françoise MONIER, M. Serge DUBOISSET, Mme Josiane BOHATIER, M. Stéphane JAREMKO, membres du Conseil Municipal pour siéger au jury.
- **DELEGUE** à M Le Maire la signature des conventions de mise à dispositions du Piano des couleurs sur proposition du jury et dans le strict respect du règlement.

### **13. ECLAIRAGE PUBLIC DES ABORDS DE L'HOTEL DE VILLE.**

M. CASSAN présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les travaux d'éclairage public décrits ci-dessus
- **DEMANDE** l'inscription de ces travaux au Programme EP 2013 du SIEG,
- **FIXE** le fonds de concours de la commune au financement des dépenses à 78 304 euros et de l'autoriser à verser cette somme, après réajustement du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du SIEG,
- **PREVOIT** les inscriptions budgétaires nécessaires.

### **14. DEMANDE DE SUBVENTIONS RESTAURATION « VIERGE EN MAJESTE DITE NOTRE DAME DE LA RIVIERE ».**

M. Le Maire présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :**

- **AUTORISE M LE MAIRE** à solliciter l'aide financière de la DRAC Auvergne concernant la restauration de la « Vierge en Majesté dite Notre-Dame-de-la-Rivière
- **AUTORISE M LE MAIRE** à solliciter l'aide financière du Conseil Régional Auvergne concernant la restauration de la « Vierge en Majesté dite Notre-Dame-de-la- Rivière
- **AUTORISE M LE MAIRE** à solliciter l'aide financière du Conseil Général concernant la restauration de la « Vierge en Majesté dite Notre-Dame-de-la-Rivière
- **APPROUVE** le plan de financement ci-annexé

### **15. DEMANDE DE SUBVENTIONS MISE EN SECURITE « VIERGE EN MAJESTE DITE NOTRE DAME DE LA RIVIERE ».**

M. Le Maire présente le rapport

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité :**

- **AUTORISE M LE MAIRE** à solliciter l'aide financière de la DRAC Auvergne

concernant l'achat du mobilier permettant la mise en valeur et la mise en sécurité de la « Vierge en Majesté dite Notre-Dame-de-la- Rivière

- **AUTORISE M LE MAIRE** à solliciter l'aide financière du Conseil Régional Auvergne concernant l'achat du mobilier permettant la mise en valeur la mise en sécurité de la « Vierge en Majesté dite Notre-Dame-de-la- Rivière
- **APPROUVE** le plan de financement ci-annexé

**16. CONSEIL GENERAL-COMMUNE DE BEAUMONT. CONVENTION POUR AIRES DE COVOITURAGE ( rue des Têtes et parking de la Mourette).**

Mme THOMAS présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :**

- **AUTORISE M Le Maire** à signer la convention
- **LE DESIGNE**, comme signataire au nom de la commune

**17. PROTECTION ET VALORISATION DU BOIS DE LA CHATAIGNERAIE. PROPOSITION DE CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF.**

M. CASTRO présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :**

- **VALIDE** la proposition de création et la composition du comité consultatif du bois de la Châtaigneraie,
- **NOMME** M. André CASTRO, M. Hervé MANTELET, Mme Josiane BOHATIER, M. Stéphane JAREMKO membres du Conseil Municipal pour siéger à ce comité. (M le Maire y siégeant de droit).

**18. CONVENTION AVEC BOUYGTEL. SUPPORT DE TELEPHONIE MOBILE DANS LE BOURG.**

M. CASSAN présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :**

- **AUTORISE M Le Maire** à signer le projet de convention ci-joint, valide pour 12 ans à compter du 1er janvier 2013, sachant que, outre une indemnité de 9 000 €/an (révision : 2,5 %/an), cette convention prévoit le respect des dispositions de l'accord conclu entre Beaumont et les opérateurs de téléphonie en date du 06/12/2011.

**19. RACHAT D'IMMEUBLE A L'EPF. BS n°590 et BS n°570.**

M. CASSAN présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :**

- **ACCEPTE le rachat par acte notarié de l'immeuble cadastré section BS numéros 590 & 570**
- **ACCEPTE les modalités de paiement exposées ci-dessus,**
- **AUTORISE M Le Maire à signer tout document relatif à cette procédure,**
- **DESIGNE Me DUGAT Notaire à Beaumont pour rédiger l'acte.**

## **20. RYTHMES SCOLAIRES.**

Mme MONIER présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :**

- **APPROUVE la demande de dérogation pour n'entrer dans la réforme des rythmes scolaires qu'à la rentrée 2014 ;**
- **AUTORISE M LE MAIRE à faire la demande de dérogation auprès de la directrice académique des services de l'Education Nationale.**

## **21. CONVENTION MAPAJOU.**

Mme VERDIER présente le rapport.

**LE Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour :**

- **APPROUVE la convention ci annexé avec l'association ARAMIS.**
- **AUTORISE Mr le Maire à signer avec l'association ARAMIS, la convention ci-annexée, qui définit les droits et obligations de chaque partenaire.**
- **ACCORDE une subvention de six mille euros (6 000 euros) à l'association ARAMIS et la mise à disposition à titre gratuit des salles municipales valorisée à 2 000 € euros par an.**

## **22. CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LA CAF POUR LES STRUCTURES PETITE ENFANCE.**

Mme VERDIER présente le rapport et souligne l'investissement de la commune dans les structures « Petite Enfance ». Le personnel est qualifié et la formation fortement encouragée.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour :**

- **APPROUVE, en toute sa teneur, le contenu de la convention d'objectifs et de financement**

- **AUTORISE M. Le Maire à signer cette convention entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales pour la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2013 au 31 Décembre 2016.**

### **MOTION POUR LE MAINTIEN DU LYCEE VERCINGETORIX DE ROMAGNAT.**

**Mme PIALOUX** présente la motion.

**M. DUMEIL** indique que son groupe approuvera cette motion car de jeunes Beaumontois mais aussi des enseignants peuvent être directement impactés par cette mesure.

**M le Maire** informe que cette motion a été approuvée à l'unanimité moins deux abstentions au sein de Clermont-Communauté.

**Mme BOHATIER** demande pour quels motifs la fermeture de cet établissement est elle prévue ?

**Mme PIALOUX** répond qu'il s'agit de motifs financiers et que les frais de fonctionnement sont trop élevés. Il y a donc une recherche d'économie qui se fait au détriment des élèves et de la qualité de l'enseignement. L'internat compte 180 élèves qu'il serait question de loger ailleurs (par exemple les étudiants en section « imprimerie » seraient logés à Thiers).

**M. AMBLARD** indique qu'il soutient les propos de Mme PIALOUX et que la politique envisagée correspond à celle qui a été mise en place pour l'enseignement des métiers du bâtiment, avec le Lycée Pierre-Joël Bonté.

**Le Conseil Municipal de la ville de Beaumont réuni ce jour souhaite à l'unanimité, que les conditions de réussite des élèves du Lycée Vercingétorix de Romagnat soient toujours assurées et prises en compte en maintenant ce lycée à taille humaine. Il souhaite également que l'Education Nationale et les personnels de cet établissement puissent poursuivre leur travail en toute sérénité pour le bien des élèves et leur futur insertion professionnelle.**

**Le Conseil Municipal de Beaumont demande que le Président du Conseil Régional et Madame le Recteur d'Académie renoncent au projet de transfert du Lycée Vercingétorix et que la carte des formations sur le Grand Clermont soit réexaminée dans le cadre d'une véritable concertation avec tous les partenaires concernés.**

### **QUESTIONS DIVERSES**

**M DUMEIL** indique qu'il y a eu une grosse brigade sur le rond point du Pourliat samedi matin dernier. En fait il s'agissait d'une battue aux lapins. Il indique que des citoyens s'en sont émus.

### **CLOTURE DU CONSEIL MUNICIPAL A 22H15**

### **PAS DE QUESTIONS CITOYENNES.**

COMMUNE DE BEAUMONT



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2013

Conseillers en exercice	33	<b>L'an deux mille treize, le mercredi 15 Mai à vingt heures,</b> le Conseil Municipal de la Commune de <b>BEAUMONT</b> s'est réuni en <b>séance ordinaire</b> à la Mairie, après convocation légale du vendredi 03 mai 2013, sous la présidence de Monsieur François SAINT-ANDRE, Maire.
Présents	29	
Absents représentés	4	
Absents non représentés	0	

**Étaient présents :**

**François SAINT-ANDRÉ, Pierre CASSAN, Olivier DEVISE, Christine THOMAS, Marc SAUMUREAU, Françoise MONIER, Claudette BONNIN, Marcel CHAPUIS, Marie-Christine LEYMARIE** Adjointes et Adjoint au Maire.

**Hervé MANTELET, Claudine OLLEON-DUMAS, Jacques COCHEUX, Jacqueline BOSCHER, Nadine PIALOUX, Jean-Baptiste AMBLARD, Marie-Jeanne FARGIER, Paul COLOMBIER, Sylvie PEYROT, Serge DUBOISSET, Colette FAURIAUX, Christian BERNAUD, Josiane BESSET, Martine PERS, Viviane JUILLARD, Stéphane JAREMKO, Alain DUMEIL, Didier CARON, Josiane BOHATIER, Jean-Marie GORY,** Conseillères et Conseillers Municipaux.

**Absents représentés :**

Monique VERDIER	représentée par	François Saint-André
André CASTRO	représenté par	Christine THOMAS
Habib BERKANI	représenté par	Claudette BONNIN
Caroline TAILHARDAT	représentée par	Alain DUMEIL

*M. Hervé MANTELET a été nommé secrétaire de séance.*

## **00. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27/03/13.**

M.DUMEIL souhaite préciser que son groupe a voté à l'unanimité la convention de téléphonie avec Bouygtel et pense qu'il serait bon que tout ceci s'inscrive dans l'aspect réglementaire des choses.

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **APPROUVE le Procès-verbal de la séance du 27 Mars 2013.**

## **01. DECISION MODIFICATIVE n°2. BUDGET PRINCIPAL 2013.**

M. DEVISE présente le rapport.

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré à la majorité par 29 voix Pour et 4 Abstentions :

- **ADOPTE la décision modificative n°2 du budget principal 2013 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :**

Section	Décision modificative	Budget global
Fonctionnement	32 588.94 €	9 865 118.94 €
Investissement	505 €	6 221 355 €

## **02. SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'ECOLE DE MUSIQUE CHANTECLERC.**

Mme LEYMARIE présente le rapport.

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **APPROUVE l'octroi d'une subvention complémentaire de soutien à la gestion des ressources humaines à l'Ecole de Musique Chanteclerc**
- **DIT que les crédits nécessaires, pour un montant de 6 300 Euros, sont inscrits à l'article 6574 du Budget Principal de la commune pour l'année 2013.**

## **03. EXECUTION D'UN MANDAT SPECIAL.**

M DEVISE présente le rapport.

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **DONNE mandat spécial à Monsieur Marc SAUMUREAU et Madame Monique VERDIER pour se rendre à la rencontre nationale des Villes-Santé à Paris,**



- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au remboursement des frais engagés, dans le cadre de cette mission, conformément au Décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus au budget.

**04. PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS. CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN.**

Mme BONNIN présente le rapport.

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **APPROUVE** la création d'un poste de Technicien à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2013,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2013

**05. PERSONNEL COMMUNAL. CREATION DE 8 POSTES POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE ET RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES.**

Mme BONNIN présente le rapport.

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **AUTORISE** la création de huit postes pour faire face à un accroissement temporaire d'activité et le recrutement d'agents non titulaires répartis sur l'année 2013 afin de renforcer les effectifs.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2013.

**06. CONVENTION AVEC ORANGE. SUPPORT DE TELEPHONIE MOBILE DANS LE BOURG.**

M. CASSAN présente le rapport.

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **AUTORISE** M le Maire à signer le projet de convention avec Orange ci-joint,

valide pour 12 ans à compter du 1er juillet 2013, sachant que, outre une indemnité de 9 500 €/an (révision : 2,5 %/an), cette convention prévoit le respect des dispositions de l'accord conclu entre Beaumont et les opérateurs de téléphonie en date du 06/12/2011.

#### **07. ECLAIRAGE PLACE DU PARC.**

M. CASSAN présente le rapport.

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **APPROUVE** les travaux d'éclairage public décrits ci-dessus
- **DEMANDE** l'inscription de ces travaux au Programme EP 2013 du SIEG,
- **FIXE** le fonds de concours de la commune au financement des dépenses à 20 701 euros et de l'autoriser à verser cette somme, après réajustement du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du SIEG,
- **PREVOIT** les inscriptions budgétaires nécessaires.

#### **08. RETROCESSION A L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE CADASTREE BK N°194 DE LA ZAC DE LA MOURETTE APPARTENANT A SCIC HABITAT DE LA COMMUNE.**

M. CASSAN présente le rapport.

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **AUTORISE** M le Maire à acquérir la parcelle mentionnée ci-dessus pour l'euro symbolique.
- **DIT** qu'un acte notarié sera établi par le notaire de S.C.I.C. Habitat, Me DUGAT à Beaumont et que les frais afférents à cet acte seront supportés par SCIC Habitat.
- **AUTORISE** M le Maire à signer ledit acte.
- **PROCEDE** à l'intégration de cette voie de 289 m de long dans le domaine public communal

#### **09. INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL ( délaissé ex D777).**

M. CASSAN présente le rapport.

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **DONNE** acte du Compte de Gestion 2012 du service d'eau potable aux sommes figurant ci-dessus.
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012, par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **10. VENTE D'UN IMMEUBLE CADASTRE BS n°590 et 570.**

M. CASSAN présente le rapport.

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **AUTORISE M le Maire à procéder à la vente par acte notarié de l'immeuble cadastré section BS numéros 590 & 570 au profit de M. & Mme BARROSO Antonio pour un montant total de Trente trois mille euros, sachant que les frais notariés seront supportés par l'acquéreur.**
- **AUTORISE M le Maire à signer tout document relatif à cette procédure,**
- **DESIGNE Me DUGAT Notaire à Beaumont pour rédiger l'acte.**

## **11. DENOMINATION D'UN PARC.**

M. Le Maire présente le rapport.

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **DENOMME "Parc Bopfingen" le parc situé aux abords de l'Hôtel de Ville et de la salle des fêtes.**

## **12. DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION. ETUDE DES RISQUES LIES A LA FALAISE AU SUD DU TERRITOIRE COMMUNAL.**

M. CASSAN présente le rapport.

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **ACCEPTE l'offre d'étude présentée par GINGER CEBTP (jointe à la délibération) pour un montant de 11 481, 60 € TTC affecté au budget de la ZAC Mourette,**
- **SOLLICITE une subvention de l'Etat à hauteur de 50 % du montant HT (soit 4 800 €)**

## **QUESTIONS DIVERSES**

**M DUMEIL** demande s'il est possible d'avoir des informations sur le début d'incendie qui s'est produit le 15 avril, à l'école J.ZAY. Il demande ce qui s'est produit.

**M. LE MAIRE** répond qu'il s'agit d'un incendie criminel avec effraction et vols (monnaie, ordinateurs...). Il précise que les services municipaux sont intervenus vite ainsi que les pompiers.

**M. DUMEIL** demande quels sont les dégâts.

**M. Le Maire** indique que nous n'avons pas encore d'évaluation des dégâts. Les enquêteurs sont sur une piste. Il précise que les autorités de Police et de Justice ont été prévenues et sensibilisées aux

différents incidents constatés sur le territoire communal, mais qu'il n'a pas de réponse du procureur à qui il a écrit. Il espère que les représentants de l'Etat viendront ou se feront représenter au CLSPD qui sera réuni prochainement.

**M. DUMEIL** évoque les tags et les bris de vitrines qui sont de plus en plus fréquents sur la commune.

**M Le Maire** conclut en disant qu'il faut que le service public de Police nationale soit renforcé.

## **CLOTURE DU CONSEIL MUNICIPAL A 21H00**

## **PAS DE QUESTIONS CITOYENNES.**

**COMMUNE DE BEAUMONT**



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2013**

Conseillers en exercice	<b>33</b>	<b>L'an deux mille treize, le mercredi 26 Juin à vingt heures,</b> le Conseil Municipal de la Commune de <b>BEAUMONT</b> s'est réuni en <b>séance ordinaire</b> à la Mairie, après convocation légale du mardi 18 Juin 2013, sous la présidence de Monsieur François SAINT-ANDRE, Maire.
Présents	<b>27</b>	
Absents représentés	<b>6</b>	
Absents non représentés	<b>0</b>	

**Étaient présents :**

**François SAINT-ANDRÉ, Pierre CASSAN, Monique VERDIER, Olivier DEVISE, Christine THOMAS, Marc SAUMUREAU, Françoise MONIER, Claudette BONNIN, Marcel CHAPUIS, Marie-Christine LEYMARIE, Adjointes et Adjointes au Maire.**

**Hervé MANTELET, Claudine OLLEON-DUMAS, Jacqueline BOSCHER, Nadine PIALOUX, Marie-Jeanne FARGIER, Paul COLOMBIER, Sylvie PEYROT, Serge DUBOISSET, Colette FAURIAUX, Christian BERNAUD, Josiane BESSET, Martine PERS, Habib BERKANI, Viviane JUILLARD, Alain DUMEIL, Didier CARON, Josiane BOHATIER, Conseillères et Conseillers Municipaux.**

**Absents représentés :**

Jacques COCHEUX	représenté par	Pierre CASSAN
André CASTRO	représenté par	Christine THOMAS
Jean-Baptiste AMBLARD	représenté par	Paul COLOMBIER
Stéphane JAREMKO	représenté par	Martine PERS
Caroline TAILHARDAT	représentée par	Josiane BOHATIER
Jean-Marie GORY	représenté par	Alain DUMEIL

*M. Serge DUBOISSET a été nommé secrétaire de séance.*

## **00. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15/05/13.**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **APPROUVE** le Procès-verbal de la séance du 15 Mai 2013.

## **01. AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE 2012. BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE.**

M. DEVISE présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AFFECTE** comme suit le résultat de clôture 2012 du budget Principal et des budgets annexes

	Résultats d'investissement 2012 (après RAR)	Résultats de fonctionnement 2012	Affectation proposée	
			Mise en réserves (compte 1068)	Report en fonctionnement (compte 002)
<b>Budget Principal</b>	-1 246 295.81	1 450 828.73	1 246 295.81	204 532.92
<b>Budget Assainissement</b>	- 287 430.45	728 770.79	287 430.45	441 340.34
<b>Budget Eau Potable</b>	39 657.34	58 391.00	0.00	58 391.00
<b>Budget ZAC de la Mourette</b>	581 847.17	0.00	00.0	0.00

## **02. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2013. BUDGET PRINCIPAL.**

M. DEVISE présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité par 24 Voix Pour et 9 Abstentions:

- **ADOpte** le budget supplémentaire du budget principal 2013 dont les dépenses et les recettes, après intégration des restes à réaliser, s'équilibrent aux montants suivants :

- section de fonctionnement : 604 240.92 €
- section d'investissement : 3 891 451.81 €

## **03. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2013. ASSAINISSEMENT.**

M.DEVISE présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** le budget supplémentaire du budget assainissement 2013 dont les dépenses et les recettes, après intégration des restes à réaliser, s'équilibrent aux montants suivants :

- section d'exploitation : 386 014.45 €
- section d'investissement : 648 444.90 €

#### **04. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2013. EAU POTABLE.**

**M. DEWISE** présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité par 31 Voix Pour et 2 Abstentions :**

- **ADOPTÉ** le budget supplémentaire du budget eau potable 2013 dont les dépenses et les recettes, après intégration des restes à réaliser, s'équilibrent aux montants suivants :

- section d'exploitation : 58 391.00 €
- section d'investissement : 8 948.34 €

#### **05. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2013. ZAC DE LA MOURETTE.**

**M. DEWISE** présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité par 28 Voix Pour et 5 Abstentions :**

- **ADOPTÉ** le budget supplémentaire du budget de la ZAC de la Mourette 2013 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :

- section de fonctionnement : 0 €
- section d'investissement : 281 847.17 €

#### **06. ADMISSION EN NON-VALEUR.**

**M. DEWISE** présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ADMET** en non-valeur des frais de cantines réclamés à Madame CHERIBET Zohra, soit un montant de 163.80 €

#### **07. RAPPORT SUR LA DOTATION SOLIDARITE URBAINE 2012.**

**M. DEWISE** présente le rapport.

**Le Conseil Municipal,**

- **PREND ACTE** de cette présentation concernant la Dotation de Solidarité Urbaine 2012.

**08. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE FOURNITURES ET LIVRAISON DE PAPETERIE.**

**M. DEWISE** présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de papeterie annexée à la présente délibération, et **AUTORISE** le Maire à signer cette convention,
- **AUTORISE** l'adhésion de la ville au groupement de commandes ayant pour objet la fourniture et livraison de papeterie,
- **DESIGNE** le membre titulaire et le membre suppléant de la ville à la commission d'appel d'offres du groupement :  
Membre titulaire : Christine THOMAS  
Membre suppléant : Nadine PIALOUX
- **AUTORISE** le Président de Clermont Communauté (en tant que coordonnateur du groupement de commande) ou son représentant à signer le marché dans les conditions prévues à la convention ci-annexée et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.  
L'exécution du marché sera assurée par le pouvoir adjudicateur gestionnaire du marché (bons de commande, avenant, décision de poursuivre, reconduction...) et non par le coordonnateur.

**09. NOUVELLE PRESTATION D'EQUIPEMENT CINERAIRE.**

**M. CASSAN** présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité :**

- **ADOPTE** les tarifs des nouveaux équipements cinéraires, tel que proposé, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013.



**10. PERSONNEL COMMUNAL. REGIME INDEMNITAIRE. CREATION D'UNE PRIME SPECIFIQUE MENSUELLE AFFERENTE AU CADRE D'EMPLOI DES PUERICULTRICES TERRITORIALES**

Mme BONNIN présente le rapport.

Arrivée de Marc SAUMUREAU à 20h42.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **INSTITUE** une prime spécifique mensuelle afférente au cadre d'emploi des puéricultrices territoriales conformément au décret n° 2006-973 du 1<sup>er</sup> août 2006 modifiant le décret n°98-1057 du 16 novembre 1998 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

**11. PERSONNEL COMMUNAL. AUGMENTATION DE TEMPS DE TRAVAIL. SUPPRESSION D'UN POSTE.**

Mme BONNIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'augmentation du temps de travail d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe de 28h30 à 32h00 à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013,
- **APPROUVE** la suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe à temps non complet (32h00)

**12. PERSONNEL COMMUNAL. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS. CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN TERRITORIAL.**

Mme BONNIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un poste, à temps complet, de Technicien Territorial à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget prévisionnel 2013.

**13. PERSONNEL COMMUNAL. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL.**

Mme BONNIN présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** toutes les modifications telles que définies ci-dessus (avancements de grade, suppressions et créations de poste) à apporter au tableau des effectifs du personnel communal.

#### **14. CLERMONT-COMMUNAUTE. COMPOSITION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE.**

M le Maire présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité par 30 voix Pour et 3 Abstentions :**

- **ADOPTE** la proposition d'accord local, conformément à l'article 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, telle qu'elle est présentée dans cette délibération ;
- **AUTORISE** M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

#### **15. EXTINCTION PARTIELLE NOCTURNE PHASE 2.**

M. CASSAN présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les travaux d'éclairage public décrits ci-dessus et figurés sur le plan joint,
- **DEMANDE** l'inscription de ces travaux au Programme EP 2013 du SIEG,
- **FIXE** le fonds de concours de la commune au financement des dépenses à 27 906 €uros et de l'autoriser à verser cette somme, après réajustement du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du SIEG,
- **PREVOIT** les inscriptions budgétaires nécessaires.

#### **16. ACHAT DE TERRAIN PARC BOPFINGEN.**

M. CASSAN présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** M. le Maire à lancer la procédure d'achat de la parcelle BC n° 316 de 36 m<sup>2</sup> auprès du SIEG au prix de un (1) €uro,
- **DIT** que cette transaction fera l'objet d'un acte notarié, et que les frais liés à cette acquisition seront à la charge de la commune,
- **DIT** que cette parcelle sera intégrée au domaine communal.

## **17. ECLAIRAGE ESPLANADE DES CHAUFFOURS.**

M. CASSAN présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les travaux d'éclairage public décrits ci-dessus dans le cadre de l'opération « Bourg »
- **DEMANDE** l'inscription de ces travaux au Programme EP 2013 du SIEG,
- **FIXE** le fonds de concours de la commune au financement des dépenses à 16201,12 €uros et de l'autoriser à verser cette somme, après réajustement du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du SIEG,
- **PREVOIT** les inscriptions budgétaires nécessaires.

## **18. ECLAIRAGE RUE DE MONTPOLY.**

M. CASSAN présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les travaux d'éclairage public décrits ci-dessus
- **DEMANDE** l'inscription de ces travaux au Programme EP 2013 du SIEG,
- **FIXE** le fonds de concours de la commune au financement des dépenses à 1711 €uros et de l'autoriser à verser cette somme, après réajustement du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du SIEG,
- **PREVOIT** les inscriptions budgétaires nécessaires.

## **19. ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT ELOY AU SIEG DU PUY DE DOME POUR LE TRANSFERT DE COMPETENCES OPTIONNELLES ECLAIRAGE PUBLIC.**

M. CASSAN présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy au S.I.E.G du Puy-de-Dôme pour le transfert de la compétence optionnelle Eclairage Public
- **PREND ACTE** qu'un arrêté préfectoral devra intervenir au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2013 pour autoriser cette adhésion et le transfert de compétence optionnelle Eclairage Public à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

## **20. ACQUISITION DE DEUX PARCELLES PAR LA COMMUNE.**

M. CASSAN présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** M. le Maire à acquérir les parcelles BA 67 et BA 191 d'une contenance totale de 318 m<sup>2</sup> appartenant à M. Paul DUBOIS pour un montant total de deux cent quatre vingt treize €uros soixante sept centimes (372,06 €),
- **AUTORISE** M le Maire à réaliser cette transaction par acte notarié établi par l'étude de Me Dugat à Beaumont.

## **21. ADHESION A LA CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS.**

M. SAUMUREAU présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCEPTTE** les termes du niveau 2 de la Charte d'entretien des espaces publics et de s'engager à mettre tout en œuvre pour obtenir la labellisation ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer cette Charte ;
- **PREND ACTE** que l'ensemble des coûts d'accompagnement induits par ce dispositif sont pris en charge par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Régional d'Auvergne et Clermont-Communauté dans le cadre du Contrat Territorial propre aux rivières de l'agglomération clermontoise.

## **22. RAPPORT DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.**

Mme VERDIER présente le rapport et souhaite remercier Alexandre Charbonnier pour son travail très professionnel dans ce domaine et indique que c'est un plaisir de travailler avec lui.

**Le Conseil Municipal,**

- **PREND ACTE** du présent rapport,
- **VALIDE** les travaux retenus pour l'année 2013,
- **TRANSMET** le rapport aux services de la Préfecture

## **23. REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES PERISCOLAIRES.**

Mme MONIER présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ADOPTE** le Règlement intérieur des services périscolaires (garderies périscolaires et restauration scolaire), ci-annexé et d'autoriser M. le Maire à signer le dit règlement.

#### **24. ACTUALISATION DES TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE.**

Mme MONIER présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité par 28 voix Pour et 5 voix Contre :

- **APPROUVE** la revalorisation des tarifs de la restauration scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013.

#### **25. DEMANDE D'INSCRIPTION ET DE CLASSEMENT AUX MONUMENTS HISTORIQUES D'UNE BANNIERE DE FANFARE MUSICALE.**

Mme THOMAS présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter l'inscription et le classement de ce drapeau.

#### **26. DEMANDE D'INSCRIPTION ET DE CLASSEMENT AUX MONUMENTS HISTORIQUES D'UN DRAPEAU DES PREVOYANTS DE L'AVENIR.**

Mme THOMAS présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter l'inscription et le classement de ce drapeau.

#### **27. DEMANDE DE CLASSEMENT AUX MONUMENTS HISTORIQUES D'UN DRAPEAU NAPOLEON III.**

Mme THOMAS présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter le classement de ce drapeau.

#### **28. DENOMINATION D'UNE SALLE DANS LE NOUVEL HOTEL DE VILLE.**

M Le MAIRE présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité par 28 voix Pour et 5 Abstentions :**

- **DENOMME** « Salle Antoine-Maradeix » la nouvelle salle où se tiendront les cérémonies de Mariages, Baptêmes Civils et Conseils Municipaux.

### **INFORMATION. DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL.**

M.CASSAN présente la liste des décisions prises.

### **QUESTIONS DIVERSES.**

**M le MAIRE** souhaite évoquer le dossier concernant le « Piano des Couleurs » de l'Hôtel de Ville. La consultation n'a reçu qu'une seule proposition de projet. Normalement, un jury aurait dû se réunir afin de désigner un lauréat. Lors du dernier Conseil Consultatif des Experts Citoyens, il a été évoqué la possibilité de valider l'unique proposition afin de favoriser l'idée de l'appropriation citoyenne. Il propose donc de réunir une réunion technique (composée des membres du jury initial) afin d'accompagner le suivi du « Piano des Couleurs ». Il indique que la proposition faite émane des l'Association des Jardiniers de France et qu'il la fera parvenir aux présidents de groupe afin qu'ils puissent l'étudier. Il précise également que dans la composition de la commission technique, toutes les composantes politiques du conseil municipal seront représentées.

### **COMMUNICATION EN PERIODE DE RESERVE ELECTORALE.**

**M. le MAIRE** aborde le sujet de la communication en période électorale. Il fait référence au courrier envoyé aux Présidents de groupes politiques à ce sujet. A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013, la communication institutionnelle reste possible à travers le bulletin municipal, à condition que les informations données n'aient pas un caractère de promotion publicitaire des réalisations et de la gestion de la collectivité (art L.52-1 du Code électoral). Il indique également qu'en tant que directeur de publication de « Beaumont en action », il se doit de veiller à une certaine neutralité des sujets abordés dans les tribunes libres « la voix des groupes ». Il informe donc le conseil municipal qu'il conviendra de s'abstenir de prendre des positions électoralistes, partisans et polémiques. La promotion des candidats potentiels est expressément prohibée. **M. le MAIRE** se fera garant de ces obligations et se permettra, si le cas se présentait, d'en demander le respect le plus strict. Il propose aux présidents de groupe une rencontre pour évoquer le sujet si cela est nécessaire.

**M. DUMEIL** souhaite un rencontre, d'autant plus que la législation a évolué. Il fait référence à un arrêt du Conseil d'Etat du 7 mai 2012 (Elections cantonales de St Cloud), par lequel le conseil d'Etat revient sur sa jurisprudence antérieure et délivre le maire de la responsabilité des opinions émises dans le cadre de la tribune de l'opposition du bulletin municipal.

**M le MAIRE** indique qu'il connaît cette jurisprudence, mais que la loi électorale reste la même concernant les positions polémiques et partisans entre autres. Il faut éviter que le bulletin municipal devienne un lieu de polémiques.

**M. DUMEIL** informe qu'il semblerait que les positions se précisent depuis quelques mois. Il pense que dans l'esprit, il faut laisser les choses comme elles le sont.

**M. Le MAIRE** indique qu'il va prévoir une réunion avant fin Aout 2013 entre tous les

présidents de groupes.

**Mme THOMAS** souhaite faire part de son profond désappointement sur le vote du Conseil Régional concernant les suppressions des collèges de Romagnat et de Lapalisse. M. CASTRO, M. DUBOISSET et M. CASSAN s'y associent.

**M. DUMEIL** souhaite savoir si l'on a des nouvelles récentes de la grosse cloche de l'église Saint-Pierre.

**M. CASSAN** indique qu'il va se renseigner auprès des services.

**M le MAIRE** informe le conseil municipal du retour de la vierge romane dite « Notre Dame de la Rivière » dans l'église. Elle sera exposée dans une vitrine cloche sécurisée.

### **CLOTURE DU CONSEIL MUNICIPAL A 22H35.**

### **QUESTIONS CITOYENNES.**

Une personne demande quel est l'avenir du marché du samedi matin à Beaumont car il semble souffrir.

**M Le MAIRE** répond que beaucoup de marchés souffrent en ce moment. La volonté municipale est de faire revenir le marché au plus près de l'ancien emplacement. Une proposition temporaire est faite : l'entrée de la Salle des Fêtes. Dans la phase suivante du Cœur de Ville, des espaces de stationnements seront créés. Celui qui sera au plus près de l'ancien emplacement sera dédié au marché.

**Mme THOMAS** indique que ce sont les commerçants qui ont choisi l'endroit actuel car ils peuvent y disposer d'une salle en hiver et des toilettes ce qui n'est pas négligeable. Le commerce connaît une baisse globale de 7%. L'association des commerçants non sédentaires tente de favoriser la venue de nouveaux commerçants. Mais cependant, pour que le marché vive, la meilleure solution reste, pour les Beaumontois, d'y aller.

La personne indique qu'il y avait une synergie entre le pôle commercial et le marché. Là où se trouve le marché actuellement on ne le voit pas.

**M. CARON** pense que le marché aurait été très bien installé rue du Grand Champ et

**M. Le MAIRE** indique que cette proposition reflète une méconnaissance de la réalité locale de Beaumont. Le parking devant l'entrée du Grand Champ a été refusé par les commerçants non sédentaires.

**Mme THOMAS** rappelle que les services avaient travaillé sur 3 possibilités d'implantation qui avaient été proposées aux commerçants : rue René Brut, rue du Grand-Champ, rue de l'Hôtel-de-Ville. Aucune n'a été retenue.

**M. DUMEIL** indique que la réalité c'est qu'ils ont perdu 40% de leur chiffre d'affaire.

COMMUNE DE BEAUMONT



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2013

Conseillers en exercice	33	<b>L'an deux mille treize, le mercredi 09 octobre à vingt heures,</b> le Conseil Municipal de la Commune de <b>BEAUMONT</b> s'est réuni en <b>séance ordinaire</b> à la Mairie, après convocation légale du mardi 01 Octobre 2013, sous la présidence de Monsieur François SAINT-ANDRE, Maire.
Présents	30	
Absents représentés	3	
Absents non représentés	0	

**Étaient présents :**

**François SAINT-ANDRÉ, Pierre CASSAN, Monique VERDIER, Olivier DEVISE, Christine THOMAS, Marc SAUMUREAU, Françoise MONIER, Claudette BONNIN, Marcel CHAPUIS, Marie-Christine LEYMARIE** Adjointes et Adjointes au Maire.

**Hervé MANTELET, Claudine OLLEON-DUMAS, Jacques COCHEUX, Andre CASTRO, Nadine PIALOUX, Jean-Baptiste AMBLARD, Marie-Jeanne FARGIER, Sylvie PEYROT, Serge DUBOISSET, Colette FAURIAUX, Christian BERNAUD, Josiane BESSET, Martine PERS, Habib BERKANI, Viviane JUILLARD, Stéphane JAREMKO, Alain DUMEIL, Didier CARON, Josiane BOHATIER, Jean-Marie GORY,** Conseillères et Conseillers Municipaux.

**Absents représentés :**

Jacqueline BOSCHER                      représentée par                      Jacques COCHEUX  
Paul COLOMBIER                          représenté par                          Françoise MONIER  
Caroline TAILHARDAT                      représentée par                      Didier CARON

*Mme Marie-Jeanne FARGIER a été nommée secrétaire de séance.*



## **00. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26/06/13.**

**M.DUMEIL** signale une faute de frappe page 2. Il faut mettre « abonder » au lieu d'aborder. Page 12 il faut écrire M DUMEIL et non M DUMEL. Page 14 : une rencontre et non un rencontre.

**M. CARON** réfute l'assertion faite en page 14. Il n'accepte pas « la méconnaissance de la réalité locale de Beaumont »

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **APPROUVE** le Procès-verbal de la séance du 15 Mai 2013.

## **01. DECISION MODIFICATIVE N°3. BUDGET PRINCIPAL.**

**M. DEVISE** présente le rapport.

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré, à la majorité, par 24 voix Pour et 9 Abstentions :

- **ADOpte** la décision modificative n°3 du budget principal 2013 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :

Section	Décision modificative	Budget global
Fonctionnement	0 €	10 733 000.08 €
Investissement	700 768 €	10 873 593.90 €

## **02. EXECUTION D'UN MANDAT SPECIAL - AG du réseau français des villes-santé de l'OMS à Grenoble.**

**M. DEVISE** présente le rapport.

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** mandat spécial à Monsieur Marc SAUMUREAU et Madame Monique VERDIER pour se rendre au colloque et à l'Assemblée Générale du RFVS de l'OMS les 21 et 22 octobre 2013, à Grenoble,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au remboursement des frais engagés, dans le cadre de cette mission, conformément au Décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus au budget.

## **02 BIS. EXECUTION D'UN MANDAT SPECIAL - Remise du prix « Coup de cœur » du jury, concours Naturparif sur la biodiversité, à Paris**

**M.DEVISE** présente le rapport.

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE mandat spécial à Messieurs Hervé MANTELET et Serge DUBOISSET pour se rendre à la cérémonie de remise de prix du concours « Capitale française de la biodiversité 2013 » qui se tiendra le 18 Novembre 2013 au Palais Iéna à Paris,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au remboursement des frais engagés, dans le cadre de cette mission, conformément au Décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,**
- **PRECISE que les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus au budget.**

### **03. DEMANDE DE SUBVENTION FIPD, pour la sécurisation du Centre technique Municipal**

M. LE MAIRE présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE les travaux de mise en sécurité du site du CTM**
- **APPROUVE le principe de mise en place de la vidéo-protection, dans l'enceinte du Centre Technique Municipal, sur le domaine privé de la commune, parcelle n° BT 172.**
- **AUTORISE la procédure de validation par la CNIL dudit dispositif**
- **SOLLICITE une subvention auprès des services de la préfecture au titre du Fond Interministériel Prévention & Délinquance 2013 à hauteur de 50 % du montant de l'investissement du matériel de vidéo protection.**

### **04. APPROBATION Programme Local de l'Habitat (PLH) de Clermont-Communauté 2014-2019.**

M. LE MAIRE présente le rapport. Il indique qu'il fera grâce d'une présentation détaillée car s'est tenue une réunion d'échange, à sa demande, avec les présidents de groupe.

Il rappelle les contraintes qui encadrent l'élaboration du PLH et notamment, outre la conformité avec le SCOT, l'obligation de 25% de logements sociaux, avec des pénalités qui augmentent très considérablement.

Beaucoup d'actions sont prévues dans ce PLH y compris au titre de la lutte contre le mal logement et la précarité énergétique.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité par 28 voix Pour et 5 Abstentions :

- **APPROUVE le projet de PLH 2014-2019 pour la commune de Beaumont.**

### **05. MODIFICATION D'UN ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION D'UN IMMEUBLE.**

M. CASSAN présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE M Le Maire à signer l'acte modificatif correspondant (rédigé par Me DUGAT, notaire à Beaumont).**

### **06. RENOUELEMENT BAIL D'UN BIEN.**

M. CASSAN présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RECONDUIT** le bail avec la Société MANDIN à la date du 1<sup>er</sup> novembre 2013
- **DIT** que la rédaction du bail commercial sera établie en l'étude notariale de Beaumont par Me DUGAT,
- **FIXE** le montant du loyer annuel à 3 214.68 €
- **PREVOIT** la révision annuelle sur la base de l'indice INSEE de la Construction (dernier indice connu à la date d'indexation) à la date anniversaire de l'entrée en jouissance.

#### **07. AVENANT AU REGLEMENT DU PIANO DES COULEURS.**

M. LE MAIRE présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité par 28 voix Pour et 5 abstentions :

- **APPROUVE** la modification au règlement du « Piano des couleurs » de la ville de Beaumont, telle que proposée ci-dessus.

#### **08. DENOMINATION DES SALLES DE REUNION DE L'HOTEL DE VILLE.**

M. LE MAIRE présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DENOMME** la salle de réunion de 36m<sup>2</sup> « Salle Marceline SERVIER-MONIER »
- **DENOMME** la salle de réunion de 19m<sup>2</sup> « Salle Louissette LESCHER- VAN DER HEYDEN »

#### **09. DENOMINATION D'UNE ALLEE.**

M. LE MAIRE présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DE DENOMMER** cette voirie de 187 m linéaires « Allée Stéphane Hessel ».

#### **10. DENOMINATION D'UNE SALLE AU CAB.**

M. LE MAIRE présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DENOMME** la salle occupée par l'association A.P.C.A au Centre Associatif Beaumontois (2ème étage, salle du centre) « Salle Gérard REISCH ».

#### **11. CONVENTION AVEC LOGIDOME - RESIDENCE LA LUNETIERE..**

Mme VERDIER présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité, par 32 voix Pour et 1 Ne prend pas part au vote :

- **AUTORISE le Président du CCAS de Beaumont à signer cette convention.**

## **INFORMATIONS.**

### **RAPPORT D'ACTIVITE 2012 DE CLERMONT-COMMUNAUTE.**

M.AMBLARD présente le rapport.

### **RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COMMUNAUTAIRE ANNEE 2012.**

MME PIALOUX présente ce rapport.

### **RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS ANNEE 2012.**

M.SAUMUREAU présente ce rapport.

## **FIN DE L'ORDRE DU JOUR.**

### **QUESTIONS DIVERSES.**

M. CASSAN indique qu'il a trois interventions à faire :

1) En réponse à une question posée lors du dernier Conseil Municipal, la cloche de l'église sonne et la minuterie est réglée.

2) Concernant la photo parue dans le journal La Montagne ce jour même et montrant la cabine téléphonique vétuste implantée devant l'Hôtel de Ville. Il regrette que le photographe n'ait pas appelé la commune. Il aurait appris que celle-ci a demandé l'enlèvement de la cabine depuis plusieurs mois et qu'Orange dispose d'un programme d'enlèvement de ces cabines. Des discussions sont en cours avec Orange à ce sujet et une rencontre est prévue dans deux jours.

3) En référence au tract reçu dernièrement voici son intervention :

#### **« Une inquiétante réécriture de l'histoire**

*Dans un tract intitulé « Ensemble pour l'avenir de Beaumont », de nombreuses contre-vérités s'enchaînent. Mais, ce qui trop énorme est insignifiant et ne leurre que les naïfs. Par contre, de façon insidieuse, un article conséquent évoque l'action politique d'Antoine Maradeix.*

*Outre les erreurs et lacunes nombreuses, la présentation est très inquiétante.*

#### **Des oublis significatifs**

Parmi les erreurs et oublis, citons simplement que si A. Maradeix a bien été largement accusé par la police de la Monarchie, il a été acquitté lors d'un procès (en 1842) qui lui a permis de défendre ses positions et convictions républicaines. De même, s'il est vrai que le mandat de Maire d'A. Maradeix a été confirmé par le conseil municipal, il n'est pas mentionné que ce sont 69% des Beaumontois qui lui ont accordé leur confiance en juillet 1848.

A. Maradeix a très fortement marqué son époque et la vie beaumontoise et de la région clermontoise pendant de longues années.

Mais le plus grave n'est pas là.

Le plus grave est l'angle choisi dans la présentation d'Antoine Maradeix et de son action.

#### Une « légende orientée »

En effet, quelle image est donnée ?

Reprenons les termes employés dans ce tract : « agitateur public », accusé de « faits d'insurrection, incendies en bandes et attaques de biens publics », condamné à la déportation à Cayenne, considéré comme principal chef « des sociétés secrètes insurrectionnelles ». Et pour conclure, il est fait état d' « échauffourées graves durant plusieurs jours, avec échanges de coup de feu avec les forces de l'ordre... ».

Le rédacteur de cet article reprend et valide les accusations formulées par les pouvoirs en place, pouvoirs contre lesquels luttait effectivement Antoine Maradeix.

#### Les pouvoirs auxquels s'opposait A.Maradeix

Tout d'abord celui d'une monarchie (dite « de juillet » entre 1830 et 1848) qui refusait le droit de vote à plus de 90% de la population.

Ensuite, celui du régime impérial de Louis Napoléon Bonaparte qui bafouant les institutions, avait anéanti la seconde République par le coup d'Etat du 2 décembre 1851 et qui a effectivement condamné A. Maradeix à la déportation et fait donner la troupe à Beaumont.

Il s'agit donc d'une opposition déterminée dont tous les républicains peuvent être fiers.

L'Histoire est riche de tels personnages qui, en certaines circonstances, incarnent une volonté et une fermeté dignes d'éloges. Certains marquent l'histoire locale, comme A. Maradeix. D'autres marquent la grande histoire.

Mais, dans les 2 cas, les pouvoirs en place usent des mêmes arguments pour les discréditer.

C'est la règle de la lutte politique. Ce qui est grave et inadmissible, c'est de marcher dans les pas des adversaires des causes justes et de reprendre voire d'accréditer, ainsi que le fait cet article, les termes utilisés.

#### Rappelons-nous

J'ai retrouvé trace de condamnations comparables à celles ayant affecté A. Maradeix. Un cas a particulièrement retenu mon attention.

Je cite « condamnation à la peine de mort...confiscation des biens meubles et immeubles du condamné » aux motifs suivants « Trahison. Atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat. Désertion...agissements nuisibles ». Bref, toute une panoplie d'actes d'une gravité autrement supérieure à ceux imputés à A. Maradeix.

Le dangereux citoyen qui a mérité ces accusations et condamnations s'appelait Charles de Gaulle.

Il est, me semble-t-il, parfois légitime et glorieux d'opter pour une « vie insurrectionnelle ».

### **CLOTURE DU CONSEIL MUNICIPAL A 22H45.**

### **PAS DE QUESTIONS CITOYENNES.**

**COMMUNE DE BEAUMONT**



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2013**

Conseillers en exercice	<b>33</b>	<b>L'an deux mille treize, le mercredi 13 novembre à vingt heures,</b> le Conseil Municipal de la Commune de <b>BEAUMONT</b> s'est réuni en <b>séance ordinaire</b> à la Mairie, après convocation légale du mardi 05 Novembre 2013, sous la présidence de Monsieur François SAINT-ANDRE, Maire.
Présents	<b>30</b>	
Absents représentés	<b>3</b>	
Absents non représentés	<b>0</b>	

**Étaient présents :**

**François SAINT-ANDRÉ, Pierre CASSAN, Monique VERDIER, Olivier DEVISE, Christine THOMAS, Marc SAUMUREAU, Françoise MONIER, Claudette BONNIN, Marcel CHAPUIS, Marie-Christine LEYMARIE** Adjointes et Adjointes au Maire.

**Hervé MANTELET, Claudine OLLEON-DUMAS, Jacques COCHEUX, Jacqueline BOSCHER, Andre CASTRO, Nadine PIALOUX, Jean-Baptiste AMBLARD, Marie-Jeanne FARGIER, Sylvie PEYROT, Serge DUBOISSET, Colette FAURIAUX, Christian BERNAUD, Josiane BESSET, Martine PERS, Habib BERKANI, Viviane JUILLARD, Alain DUMEIL, Didier CARON, Josiane BOHATIER,** Conseillères et Conseillers Municipaux.

**Absents représentés :**

Françoise MONIER	représentée par	Jacques COCHEUX (jusqu'à 20h27)
Jacqueline BOSCHER	représentée par	Pierre CASSAN (jusqu'à 20h27)
Christian BERNAUD	représenté par	Olivier DEVISE (jusqu'à 20h27)
Stéphane JAREMKO	représentée par	Viviane JUILLARD
Jean-Marie GORY	représenté par	Didier CARON
Caroline TAILHARDAT	représentée par	Alain DUMEIL

*Mme Monique VERDIER a été nommée secrétaire de séance.*

## **00. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09/10/13.**

**M. DUMEIL** signale qu'en page 4 dans le dernier paragraphe, il faut inscrire PLH et non PLU. De même, page 5 dans le deuxième paragraphe, il faut ajouter « Je » afin que soit inscrit « Si je puis dire ».

**M. CASTRO** indique qu'en page 6 au 5ème paragraphe il faut noter Conseil Général et non Conseil Régional. De plus, il faut remplacer le mot protection par défense.

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **APPROUVE le Procès-verbal de la séance du 09 Octobre 2013.**

## **01. DECISION MODIFICATIVE N°1. BUDGET EAU POTABLE 2013.**

**M. DEVISE** présente le rapport qui consiste en des ajustements pour les amortissements entraînant des changements sur les opérations d'ordre.

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré, à la majorité, par 31 voix Pour et 2 Abstentions :

- **ADOpte la décision modificative n°1 du budget eau potable 2013 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :**

Section	Décision modificative	Budget global
Fonctionnement	0 €	158 391.00 €
Investissement	0 €	186 548.34 €

## **02. DECISION MODIFICATIVE N°1. BUDGET ASSAINISSEMENT 2013.**

**M. DEVISE** présente le rapport. Suite à une demande de la préfecture, Le délégataire a enfin corrigé le trop versé en recettes 2012, ce qui impacte les recettes 2013.

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte la décision modificative n°1 du budget assainissement 2013 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :**

Section	Décision modificative	Budget global
Fonctionnement	-637 000 €	907 814.45 €
Investissement	-637 000 €	801 944.90 €

### **03. GROUPEMENT DE COMMANDE RELATIF A LA CAPTURE ET LE TRANSPORT D'ANIMAUX ET A LA GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE.**

M.DEVISE présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** ces dispositions.
- **ADHERE** au groupement de commande relatif à la prestation de capture et transport d'animaux et de fourrière animale.
- **AUTORISE** M Le Maire à signer la convention correspondante.
- 

### **04. RACHAT D'IMMEUBLE A L'EPF-SMAF PARCELLE BT n°4.**

M.DEVISE présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTTE** la vente par l'EPF-Smaf de l'immeuble cadastré section BT numéro 4 à Auvergne Habitat.
- **ACCEPTTE** les modalités de paiement exposées ci-dessus.

### **05. PERSONNEL COMMUNAL. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE.**

Mme BONNIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un poste, à temps complet, d'Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2013.
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget prévisionnel 2013.

**Arrivée de Mme MONIER, M. BERNAUD et Mme BOSCHER à 20h27.**

### **06. ADHESION AU POLE DE PREVENTION DU CENTRE DE GESTION.**

Mme BONNIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M Le Maire à signer la convention d'adhésion au pôle santé au travail proposée par le Centre de gestion de la FPT du Puy de Dôme à compter du 01/01/2014 ;
- **PREND ACTE** des nouveaux barèmes qui pourront être actualisés par décision du Conseil d'Administration du Centre de Gestion ;
- **AUTORISE** l'application du nouveau barème, à savoir 57 € auprès des médecins et 47 € auprès des infirmiers.



**07. CONTRAT DE GROUPE DU CENTRE DE GESTION. ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES.**

Mme BONNIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE L'ADHÉSION** au contrat groupe du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme,
- **AUTORISE M Le Maire** à signer les conventions en résultant.

**08. AUTORISATION DE PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA PREVOYANCE MAINTIEN DE SALAIRE DES AGENTS.**

Mme BONNIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la participation de la commune à la prévoyance/maintien de salaire des agents.
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget 2014.

**09. PERSONNEL COMMUNAL. MEDAILLE D'HONNEUR.**

Mme BONNIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DE DECIDER** de réactualiser cette délibération comme suit :
  - Médaille échelon argent.....100 €uros,
  - Médaille échelon vermeil.....130 €uros,
  - Médaille échelon or..... ..160 €uros.
- **DE PRECISER** que ces sommes sont prévues au Budget.

**10. APPROBATION DU PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE.**

M. LE MAIRE présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération Clermontoise.

**11. CESSION DE PARCELLE BH N°195.**

M. CASSAN présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE M Le Maire à céder la parcelle cadastrée section BH numéro 195 d'une superficie de 13a 63 ca au profit de Clermont-Communauté pour l'euro symbolique.**
- **DESIGNE Me DUGAT, notaire à Beaumont pour la rédaction de l'acte.**

## **12. AUTORISATION DE NEGOCIATION D'UNE TRANSACTION.**

M. CASSAN présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE M le Maire à mener toute négociation visant à parvenir à un accord avec Mme Rose Chassagne dans les limites suivantes : versement par la commune d'une indemnité maximale de 3 500 € accompagnée de la signature d'une transaction incluant désistement général à toute action.**

## **13. DISPOSITIF INTERVENTION TAGS.**

M. CASSAN présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE M Le Maire à mettre en place, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, un dispositif destiné à permettre des interventions de la commune en vue de lutter contre la prolifération d'inscriptions visibles depuis l'espace public,**
- **AUTORISE M Le Maire à signer des conventions établies sur le modèle joint.**

## **14. VŒU POUR LA REHABILITATION DES FUSILLES POUR L'EXEMPLE.**

Mme THOMAS présente un projet de vœu en soulignant que les associations qui militent pour la réhabilitation des fusillés de la guerre 14/18 ont été extrêmement déçues de l'absence de réhabilitation pour les fusillé ; lors du discours du président de la République à l'occasion des commémorations du 11 novembre.

Après échange et débat, le texte finalement retenu est le suivant :

Sur un front qui n'était qu'un immense charnier, sous les obus et la mitraille, des hommes ont souffert, douté, ont eu peur ; d'aucuns ont refusé de partir à l'assaut, de tuer ou encore d'obéir à des ordres donnés par certains officiers incapables de protéger leurs hommes. Malgré les conditions exceptionnelles dans lesquelles ont agi - ou refusé d'agir - ces hommes, souvent très jeunes, l'absence de toute disposition de réhabilitation persiste à les faire considérer comme des lâches ou des traîtres, flétrissant ainsi leur mémoire et jetant l'opprobre sur leurs descendants

Est-il possible de commencer 2014, année voulue par le gouvernement d'une grande commémoration du conflit de 14/18, sans avoir réhabilité ces hommes ? Est-il possible de construire la paix sans reconnaître toutes les horreurs de la guerre ?

Ne pas réhabiliter ces hommes c'est accepter qu'en temps de guerre des tribunaux puissent siéger et rendre une justice partielle et expéditive, sans avoir jamais de comptes à rendre.

C'est pourquoi nous demandons au gouvernement que les « Fusillés pour l'exemple » de la Première Guerre mondiale fassent l'objet d'une réhabilitation générale et collective et, en conséquence que leurs noms soient portés sur les monuments aux morts de la guerre 1914-1918 et que la mention « Mort pour la France » leur soit accordée.

Aussi, le Conseil Municipal de Beaumont à l'Unanimité soutient cette démarche.

#### **INFORMATIONS.**

#### **PRESENTATION RAPPORT ANNUEL VEOLIA EAU.**

Mme PIALOUX présente le rapport.

#### **RAPPORT TRES HAUT DEBIT CLERMONT-COMMUNAUTE ANNEE 2012.**

M Le MAIRE présente ce rapport.

#### **DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL.**

**FIN DE L'ORDRE DU JOUR.**

#### **PAS DE QUESTIONS DIVERSES.**

#### **CLOTURE DU CONSEIL MUNICIPAL A 21H24.**

#### **QUESTIONS CITOYENNES.**

Une personne souhaite aborder la question de l'extinction nocturne de l'éclairage public et souhaite que lorsqu'il y a des trous très important dans la chaussée cela soit signalé par la pose de rubalise.

M Le MAIRE prend bonne note de cette remarque.

Une personne souhaite intervenir quand à la hausse de la fiscalité locale. Elle pense que la hausse de 1 % annoncée est un mensonge. En effet, lorsque cette personne lit la feuille d'imposition qu'elle vient de recevoir, le 1 % annoncé est très loin.

M le MAIRE répond que la hausse des taux pour la commune de Beaumont est bien de 1 %, il n'y a pas de tromperie. Il rappelle que l'assiette ne dépend pas de la commune et souligne qu'une pause fiscale est en débat au niveau national. Il rappelle également que les bases reflètent la valeur des biens que l'on occupe.

**COMMUNE DE BEAUMONT**



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2013**

Conseillers en exercice	<b>33</b>	<b>L'an deux mille treize, le mercredi 18 novembre à vingt heures,</b> le Conseil Municipal de la Commune de <b>BEAUMONT</b> s'est réuni en <b>séance ordinaire</b> à la Mairie, après convocation légale du mardi 10 Décembre 2013, sous la présidence de Monsieur François SAINT-ANDRE, Maire.
Présents	<b>30</b>	
Absents représentés	<b>3</b>	
Absents non représentés	<b>0</b>	

**Étaient présents :**

**François SAINT-ANDRÉ, Pierre CASSAN, Monique VERDIER, Olivier DEVISE, Christine THOMAS, Marc SAUMUREAU, Françoise MONIER, Claudette BONNIN, Marcel CHAPUIS, Marie-Christine LEYMARIE** Adjointes et Adjointes au Maire.

**Hervé MANTELET, Claudine OLLEON-DUMAS, Jacques COCHEUX, Jacqueline BOSCHER, Andre CASTRO, Nadine PIALOUX, Jean-Baptiste AMBLARD, Marie-Jeanne FARGIER, Sylvie PEYROT, Serge DUBOISSET, Colette FAURIAUX, Christian BERNAUD, Stéphane JAREMKO, Martine PERS, Habib BERKANI, Viviane JUILLARD, Alain DUMEIL, Didier CARON, Josiane BOHATIER,** Conseillères et Conseillers Municipaux.

**Absents représentés :**

Josiane BESSET                      représentée par      Martine PERS  
Jean-Marie GORY                      représenté par      Alain DUMEIL  
Caroline TAILHARDAT                      représentée par      Josiane BOHATIER

*Mme Christine THOMAS a été nommée secrétaire de séance.*

**M Le Maire** présente la libellule en métal argenté, qui récompense le « coup de cœur national » remporté par la commune, lors du concours national organisé par NATURPARIF pour promouvoir la biodiversité en ville sur le thème « l'eau, la ville, la vie ».

Cette distinction a été obtenue pour la politique de la gestion de l'eau mise en place sur la commune de Beaumont, et notamment l'identification et la protection des zones sensibles sur le bassin du Pourliat, le chemin vert et la préservation de l'Artière.

C'est une belle reconnaissance de plusieurs années de travail. Il paraissait donc normal d'amener cette libellule pour qu'elle « siége » parmi les membres du conseil.

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13/11/13.**

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **APPROUVE** le Procès-verbal de la séance du 13 NOVEMBRE 2013.

### **01. DECISION MODIFICATIVE N°4. BUDGET PRINCIPAL.**

**M. DEVISE** présente le rapport.

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré, à la majorité, par 24 voix Pour et 9 Abstentions :

- **ADOPTE** la décision modificative n°4 du budget principal 2013 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :

<b>Section</b>	<b>Décision modificative</b>	<b>Budget global</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>50 000 €</b>	<b>10 817 486.28 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>978 640 €</b>	<b>11 852 920.10 €</b>

### **02. REMISE GRACIEUSE A L'ENCONTRE DE MONSIEUR DERUE.**

**M. DEVISE** présente le rapport.

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable à la remise gracieuse par son Ministre de tutelle de la totalité des sommes mises à la charge du comptable public, à savoir :
  - 13 152.95 € (mandat 2261/2005)
  - 19 435.99 € (mandat 2262/2005)
  -

### **03. REHABILITATION CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL.PLAN DE FINANCEMENT. DEMANDE DE SUBVENTION RESERVE PARLEMENTAIRE.**

**M.DEVISE** présente le rapport.

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réalisation de la réhabilitation du CTM

- **SOLLICITE** une aide de l'Etat au titre de la réserve parlementaire de Mme La députée du Puy de Dôme, Danielle Auroi, pour mener à bien les travaux de réhabilitation du Centre Technique Municipal dans le cadre du plan de financement proposé ci-dessus incluant une subvention de 15 000 € HT.

#### **04. REHABILITATION CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL.PLAN DE FINANCEMENT. DEMANDE DE SUBVENTION DETR.**

M.DEVISE présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réalisation de la réhabilitation du CTM
- **DE SOLLICITER** une aide de l'Etat au titre de la DETR pour mener à bien les travaux de réhabilitation du Centre Technique Municipal dans le cadre du plan de financement proposé ci-dessus incluant une subvention de l'Etat égale à 30 %, d'un montant de travaux plafonné à 500 000 € HT.

#### **04 BIS. CESSION D'UN BIEN MOBILIER.**

M.DEVISE présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CEDE** le tractopelle Manitou type MT1440SLTUORHR, acquis en 2012, à la Société Clermont Matériel pour un montant de 53 820 €

#### **05. PERSONNEL COMMUNAL. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS. CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL.**

Mme BONNIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité, par 28 voix Pour et 5 voix Contre :

- **APPROUVE** la création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et pour une durée de 3 ans,
- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2014

#### **06. PERSONNEL COMMUNAL. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS. CREATION DE 4 POSTES D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1<sup>ère</sup> CLASSE.**

Mme BONNIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création de 4 postes d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2014,

- **APPROUVE la suppression à compter du 01/01/2014 :**  
**D'un poste d'adjoint technique principal 1<sup>ière</sup> classe**  
**D'un poste d'adjoint technique 2<sup>ième</sup> classe**
- **ADOpte de ce fait le tableau des effectifs du personnel tel qu'il figure en annexe.**

## **07. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2014. RECRUTEMENT DE PERSONNEL D'ENQUETE.**

Mme BONNIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE M le Maire à prendre les mesures nécessaires pour ces recrutements ;**
- **RETIENT les modalités de rémunération ci-avant exposées et AUTORISE M le Maire à arrêter les attributions individuelles en fin d'opérations en vue des évaluations ;**
- **INSCRIT les crédits correspondants à la rémunération et aux indemnités étant précisé que les recettes versées par l'INSEE viendront compenser l'inscription nécessaire au BP 2014 pour cette opération.**

## **08. ACQUISITION PARCELLES SECTION BP N°441,443 et 445.**

M. CASSAN présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE M le Maire à procéder à l'acquisition par acte notarié des terrains cadastrés section BP numéros 441, 443 & 445 pour un montant total de Mil six cent quatre vingt euros (1 680,00 €), sachant que les frais notariés sont supportés par la collectivité.**
- **AUTORISE M le Maire à signer tout document relatif à cette procédure,**
- **DESIGNE Me DUGAT Notaire à Beaumont pour rédiger l'acte.**

**FIN DE L'ORDRE DU JOUR.**

## **QUESTIONS DIVERSES.**

●**M. DUMEIL** souhaite savoir pourquoi le dossier des assurances de la commune ne figure pas à l'ordre du jour de la réunion de ce soir. En effet, la date d'échéance du marché est le 31/12/2013.

**M Le Maire** indique que la procédure habituelle sera appliquée. C'est-à-dire la prise d'une décision du Maire par délégation du Conseil Municipal afin de valider ce nouveau marché.

●**M. DUMEIL** pense que suite à la réintégration de la Direction de l'Aménagement du Territoire dans l'Hôtel de Ville, il faut repenser le stationnement place Bingen, puisque des places de stationnement était prévu pour les agents municipaux qui travaillaient au local Daupeyroux. Les riverains souhaitent savoir ce qui est prévu. Cette place en terre battue sera-t-elle refermée ?

**M. CASSAN** indique que ce n'est pas envisagé à l'heure actuelle. Il s'agit d'un espace public communal peu utilisé sauf par les personnes de la résidence.

**M Le Maire** souligne qu'il y a très peu de places de stationnement à cet endroit du bourg. Les utilisateurs des écoles se servent de ces stationnements et cela permet de désengorger la rue de la Victoire qui trouve, du coup, des flux moindres qu'il y a quelques années.

**M. DUMEIL** souhaite simplement savoir si la place restera ouverte ou non.

**M Le Maire** pense que cette place est intéressante (arbres, jeux de boules...) mais qu'elle n'a jamais été utilisée car refermée sur elle-même. On ne conçoit plus l'urbanisme de cette façon de nos jours.

**Mme VERDIER** souhaite relayer une information du Conseil Général auprès de l'assemblée municipale. Il s'agit de la fermeture, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014, par décision du préfet, de la micro-crèche privée : « Le jardin des bambins » située rue du Docteur Lepetit, suite à d'importants dysfonctionnements (dépassement de la capacité d'accueil, non respect des taux d'encadrement, personnel peu qualifié...).

Madame Verdier insiste pour que soit bien faite la nuance entre les micros crèches privées et les structures publics d'accueil de jeunes enfants qui fonctionnent avec un encadrement correspondant à des qualifications : infirmières puéricultrices, auxiliaires de puériculture, CAP de petite enfance, et ce afin d'assurer une éducation de qualité.

Lors de la création de ce dispositif (décret de juin 2010), la majorité municipale avait souligné que l'on pénalisait le service public et de fait la qualité du service proposé aux familles. La fermeture de cette micro crèche illustre les craintes formulées à l'époque.

Madame Verdier souligne que l'on peut se féliciter des structures municipales qui existent sur notre commune et de leur fonctionnement dans les règles.

**Mme BOHATIER** demande ce que vont devenir les enfants de cette crèche.

**Mme VERDIER** indique qu'il ne s'agit pas nécessairement d'enfants beaumontois.

**M BERNAUD** apprécie que le Conseil Général ait informé la commune de cette fermeture au même titre qu'il la sollicite en cas de projet de création.

#### **CLOTURE DU CONSEIL MUNICIPAL A 20H42.**

#### **PAS DE QUESTIONS CITOYENNES.**